



Verrières-le-Buisson

JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION
DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN

Discours de Monsieur le Maire
François Guy Trébulle

Lundi 24 avril 2023

Chers Amis,

Ce 24 avril 2023, nous voici à nouveau réunis pour faire mémoire, ainsi qu'y invite le décret du 10 avril 2019, du génocide arménien de 1915.

Depuis la loi du 29 janvier 2001, « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ».

Un 24 avril, la folie meurtrière de quelques-uns a déclenché un processus dans lequel d'innombrables victimes allaient se retrouver broyées.

Un 24 avril, des individus, jusqu'alors normaux, allaient devenir des meurtriers et acteurs directs ou complices, se retrouver parties prenantes d'un crime inexpiable.

Un 24 avril, des autorités légitimes ont, après l'avoir prémédité, pensé et organisé, décidé de passer à l'acte et d'enclencher la persécution de certains de leurs concitoyens pour le seul crime d'avoir été chrétiens, d'avoir été Arméniens.

600,

Ils étaient 600, ces intellectuels arméniens de Constantinople, 50 fois 12.

600 d'abord, mais par eux, après eux, ils furent si nombreux.

Pourtant, les Arméniens avaient toujours été là. Pourtant, ils avaient servi l'empire ottoman avec fidélité, lui offrant même des architectes et des savants, des paysans aussi.

À la fin du 19^e siècle, au début du 20^e, les Arméniens firent les frais de ce qu'il faut bien appeler une forme de purification ethnique, les régions qu'ils occupaient depuis toujours furent privées de leur âme, de leurs âmes.

Ils avaient été 600, ils furent plus d'un million cinq cent mille ces hommes, ces femmes, ces enfants, ces vieillards.

Ils s'enfoncèrent dans un silence assourdissant. Ils furent conduits au chemin de supplice par des bourreaux qui pour beaucoup étaient leurs voisins de la veille, qui occupèrent ensuite les maisons désertées. Les criminels allèrent jusqu'à effacer les traces mêmes d'une présence millénaire, comme pour faire disparaître après leurs victimes les traces même de leur existence.

En France, quelques voix se firent entendre, faiblement. En France, des survivants purent trouver un asile, ils étaient si peu nombreux par rapport à tous ceux qui disparurent et sont désormais plongés dans le silence.

J'ai déjà pu partager avec vous ce sentiment si fort de l'universalité du drame arménien.

Cette histoire douloureuse est celle d'un siècle qui commença en 1896, d'un siècle qui est celui du génocide arménien de 1915, celui des crimes de masse du régime stalinien, celui de l'Holodomor, celui de la Shoah, celui du génocide rwandais. Là, le martyr d'Arménie préfigure celui d'ailleurs, victime comme lui d'une société que l'on a pu croire avancée, disposant de moyens techniques sophistiqués, de plus en plus sophistiqués, et mis au service d'une culture, d'un dessein de mort.

Pourquoi les tuer ? Pourquoi chercher à effacer jusqu'aux traces de leurs existences passées ? Simplement parce que leur existence était perçue comme une menace. Mais qui menaçaient-ils ces enfants, ces femmes, ces vieillards ? Qui menaçaient-ils, eux qui ne demandaient qu'à vivre ?

Ils menaçaient une idée.

Ils menaçaient l'idée que la Turquie ne pouvait être que musulmane et que les peuples qui la composaient sur les débris de l'empire ne pouvaient qu'appartenir à cette foi.

La possibilité même de l'altérité, du respect de la vie et de la différence, n'est plus apparue comme acceptable à ceux-là qui n'étaient que les coursiers annonciateurs d'autres, ni meilleurs ni pires, qui allaient faire à leur tour de leur idée de l'homme et de la société, l'absolu auquel ils étaient prêts à tout sacrifier.

J'ai pu le rappeler il y a quelques années, à l'occasion déjà de cette commémoration : alors que l'Europe avait reconnu la nécessité de protéger les sujets arméniens de la Turquie, l'Europe a failli, l'Europe a manqué à ce devoir éminent.

Oui je veux redire encore les mots de Jaurès à propos des massacres de 1896, dramatiquement actualisés en 1915, alors que sa voix s'était tue par l'effet de son assassinat.

« C'est notre devoir à tous, si l'Europe a failli à sa mission, si, divisée contre elle-même par des convoitises, par des jalousies, par des égoïsmes inavouables, elle a laissé égorger là-bas tout un peuple qui avait le droit de compter sur sa parole, uniquement parce qu'elle avait peur de se battre dans le partage des dépouilles ; c'est notre devoir, à nous, de venir confesser ici les fautes et les crimes de l'Europe pour qu'elle soit tenue aux réparations nécessaires. [...] ».

Alors que nous savons, alors que nous savons tout désormais, comment se peut-il que nous n'ayons rien fait. Ou si peu.

Rien fait à la fin du 19^e siècle, rien fait au début du 20^e. Et maintenant, que faisons-nous ? Que faisons-nous, alors qu'aujourd'hui encore être Arménien dans une terre qui a toujours été arménienne fait courir des risques inouïs ?

Que faisons-nous pour ceux que le pouvoir d'Azerbaïdjan coupe du reste du monde et menace, lorsqu'il ne les tue pas ?

Oh je le sais, des hommes politiques de premier plan vont sur place et s'expriment. Ce n'est pas rien.

À l'initiative de Bruno Retailleau, une résolution a été adoptée par le Sénat français le 15 novembre 2022 visant à appliquer des sanctions à l'encontre de l'Azerbaïdjan et exiger son retrait immédiat du territoire arménien, à faire respecter l'accord de cessez-le-feu du 9 novembre 2020, et favoriser toute initiative visant à établir une paix durable entre les deux pays.

Par ce texte, le Sénat, il y a quelques mois, a eu des mots très forts. Il « condamne fermement les nouvelles agressions militaires de l’Azerbaïdjan perpétrées au début du mois d’août 2022 dans le couloir de Latchine, reliant l’Arménie à la capitale du Haut-Karabagh, Stepanakert, et réitérées les 13 et 14 septembre 2022 contre les régions Sud et Sud-Est du territoire de la République d’Arménie, en violation de sa souveraineté, des accords internationaux et de la Charte des Nations unies ; ».

Je voudrais, en ce 108^e anniversaire du début du génocide de 1915, citer les mots de Bruno Retailleau il y a quelques mois :

« Il y a deux poids, deux mesures : la Russie viole le droit international, viole la souveraineté de l’Ukraine, viole le droit de la guerre et est, à ce titre, justement condamnée et sanctionnée ; en revanche, rien de tel pour l’Azerbaïdjan, rien de tel pour la Turquie !

Des crimes de guerre ont été commis en Ukraine, mais également en Arménie. Dans un cas, ces crimes font l’objet de poursuites ; dans l’autre, rien ne se passe.

Mes chers collègues, ce « deux poids, deux mesures » est une véritable honte ! Qu’est-ce que cela signifie ? Que la souveraineté de l’Arménie vaudrait moins que celle de l’Ukraine ? Que les vies arméniennes valent moins que les vies ukrainiennes ? Que les souffrances des uns valent moins que les souffrances des autres ? Bien sûr que non !

Pis encore, lorsque la présidente de la Commission européenne s’est rendue à Bakou pour signer un accord gazier, alors que le gaz russe est frappé de sanctions, où étaient les belles âmes et les grandes consciences pour protester ?

Enfin, pourquoi ce silence ? C’est un scandale moral que seules peuvent justifier à la fois une forme de cynisme et une forme de relativisme de la part d’une Europe oublieuse de ses valeurs, de ses principes, oublieuse aussi de ses propres racines. ».¹

¹ [Séance du 15 novembre 2022 \(senat.fr\)](https://www.senat.fr/actualites/2022/11/15_senat_armenie_azerbaïdjan.html)

Dans l'esprit de la résolution que j'évoquais, une délégation transpartisane de sénateurs français se trouve en ce moment même en Arménie.

Ce 23 avril 2023, les échos du conflit pour le contrôle du corridor de Latchine se sont à nouveau fait entendre...²

Évidemment les errances russes et la scandaleuse agression de l'Ukraine privent les Arméniens de bien des défenseurs mais quel écho ces évènements trouvent-ils dans nos vies, dans nos médias ?

Hitler avait beau jeu d'ironiser « qui se souvient de l'Arménie ? » interrogeait-il à la veille de la Shoah reposant sur les mêmes ressorts.

Aujourd'hui, qui ne comprend qu'il se trouve encore des dirigeants pour s'interroger « qui se soucie des Arméniens ? ».

Il y a quelques années, si peu, les Assyro-Chaldéens, les Yézidis, étaient les victimes sanglantes de ceux-là mêmes qui sont venus grossir les rangs des agresseurs de l'Arménie.

Grégoire l'illuminateur, Grégoire de Cappadoce, Grégoire de Césarée fut, dit-on, condamné à vivre 15 ans dans une caverne. Il en sortit pourtant, et plongea le Roi Tiridate et les siens dans l'Euphrate³ et par son action changea littéralement pour longtemps, pour toujours, le cours du monde.

Nous ne savons pas ce que pèse le temps, nous ne mesurons pas les coudées de l'espace.

Souffrants hier, et hélas aujourd'hui, les Arméniens sont pour nous des frères, et à beaucoup d'égards des modèles.

² [L'Azerbaïdjan installe un checkpoint à l'entrée d'un axe vital vers l'Arménie \(lepoint.fr\)](https://www.lepoint.fr)

³ [Agathange : Histoire du règne de Tiridate et de la prédication de Saint Grégoire l'illuminateur \(remacle.org\)](https://www.remacle.org)

Les souffrances d'hier ont conduit à germer en notre terre de France de nombreux talents qui, depuis plus de cent ans, ont su rester éminemment arméniens en étant admirablement français.

Les mots ne suffisent pas, c'est sûr... mais le silence tue, tout aussi sûrement que les pierres, les balles ou les couteaux des bourreaux.

Les mots ne suffisent pas, c'est sûr... mais pour l'heure nous n'avons qu'eux. Mots pour dire et pour se souvenir, mots pour rappeler et inviter à ne pas se résigner.